

Patrimoine à la folie ! – Concours de photographie

Règlement

Article 1 -Description et objectifs

A l'occasion du mois de la francophonie, les Lectorats de français de l'Université de Bucarest, de l'Université de techniques de construction de Bucarest et de l'Université Polytechnique de Bucarest organisent, en partenariat avec l'Institut français de Roumanie et l'association Rhabillage, un concours de photographie destiné à mieux faire connaître le patrimoine architectural de Bucarest. Intitulé « Patrimoine à la folie ! », ce concours est par ailleurs un clin d'œil à « Dis-moi dix mots... à la folie », une initiative du Ministère de la Culture et de la Communication français. Il se déroulera le vendredi 21 mars 2014, entre 14 heures et 19 heures.

Article 2 -Conditions de participation

Le concours s'adresse aux étudiants francophones dument inscrits à l'Université de Bucarest, à l'Université de techniques de construction de Bucarest et à l'Université Polytechnique de Bucarest. La participation est individuelle. Seuls 20 étudiants pourront participer au concours. Les 20 participants au concours seront donc les 20 premiers inscrits.

Les participants devront se munir de leur propre appareil de prise de vue.

LECTORATS de FRANÇAIS

BUCAREST

Article 3 -Candidature

Pour participer à ce concours, les candidats devront s'inscrire avant le lundi 17 mars 2014, auprès de leur lecteur de français :

Aurélie Lespes (UTCB) : aurelie.lespes@institutfrancais.ro

Frédéric Bonnor (UNIBUC) : frederic.bonnor@institutfrancais.ro

Aymeric Jeudy (UPB) : aymeric.jeudy@institutfrancais.ro

Chaque candidat devra joindre :

- Un formulaire de participation (en annexe de ce règlement)
- Une copie de la carte d'étudiant.

Article 4 -Déroulement du concours

La journée démarrera à 14 heures, à l'Institut français de Bucarest (77 boulevard Dacia). Quelques conseils de techniques photographiques seront d'abord prodigués aux participants, puis ils devront suivre une visite guidée en français, dans la ville. La visite s'axera sur le thème de l'architecture néo-roumaine (neobrâncovenească). Tout au long de la visite, les participants au concours seront amenés à prendre des photos des différents bâtiments qu'ils découvriront. Ces bâtiments seront au nombre de dix. Un professionnel de la photographie les accompagnera et pourra les conseiller.

Par ailleurs, à ce concours de photographie s'ajoutera une autre épreuve, plus linguistique cette fois. Chaque participant recevra, en début de parcours, une feuille dénommée « Patrimoine à la folie ! » réunissant plusieurs descriptions de bâtiments. Ils devront réussir à tous les identifier pour espérer remporter le concours.

LECTORATS de FRANÇAIS

BUCAREST

A la fin de la visite, tous les participants se retrouveront à l'Institut français de Bucarest. Ils devront alors remettre aux organisateurs la feuille « Patrimoine à la folie ! » complétée, ainsi qu'une photographie de leur choix (noir et blanc ou couleur), prise pendant la visite guidée. La remise de cette photo devra s'effectuer sous forme numérique : les participants s'engagent donc à apporter un câble qui permettra de transférer la photo choisie de leur appareil vers un ordinateur.

Articles 5 – Lauréat et récompenses

Chaque participant disposera de quelques minutes pour présenter aux membres du jury - à l'oral et en français – sa photographie. Le jury écoutera chaque participant puis choisira la meilleure photographie en fonction de ses qualités techniques et artistiques. Au surplus, il tiendra également compte des compétences linguistiques de l'auteur de la photo. La présentation de la photo par le candidat est donc un moment important.

Chaque participant recevra un exemplaire du guide *RePAD* de l'association Rhabillage. L'auteur du meilleur cliché remportera un appareil photo numérique, offert par l'Institut français de Bucarest.

Article 6 -Composition du jury

Le jury sera composé de représentants des partenaires du concours.

Article 7 -Droits d'exploitation des photographies et des images des finalistes

Les participants confèrent aux organisateurs, à titre gratuit, le droit de reproduire et de diffuser sur support papier ou numérique les photographies prises dans le cadre de ce concours. Toute publication fera mention des nom(s) et prénom(s) de l'auteur. Les finalistes autorisent les

LECTORATS de FRANÇAIS

BUCAREST

organisateurs à filmer, photographier et enregistrer leurs prestations, à les reproduire et à les diffuser à des fins de promotion.

Article 9 -Force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de force majeure, sans que les concurrents engagés puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 10 - Responsabilité en cas de dommages

Les participants s'engagent, au cours de la visite guidée, à respecter les propriétés et les droits des tiers publics ou privés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par les participants sur un quelconque bien meuble ou immeuble. Ainsi, tout préjudice subi par un tiers publics engage uniquement la responsabilité des participants qui ne pourraient en aucun cas se retourner contre les organisateurs.

Article 11 : Responsabilité en cas d'accident

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

Article 12-Dispositions générales

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités de son règlement ainsi que des décisions du jury.

Bucarest, le 19 février 2014

Patrimoine à la folie ! – Concours de photographie

Vendredi 21 mars 2014 à partir de 14 heures

Formulaire de participation

Nom, prénom :

Université, faculté, filière :

Année d'étude :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

En remplissant ce formulaire, vous attestez avoir bien pris connaissance du règlement du concours et vous en acceptez les termes.